

ETOILE PONGISTE DU PAYS DE FAYENCE (Var)

+ de 4800€ de dotation

SAMEDI 12 MAI 2018

17ème OPEN NATIONAL DE TENNIS DE TABLE

N° homologation :

REGLEMENT DU TOURNOI



Article 1 : Le tournoi est homologué par la Fédération Française de Tennis de Table, et de ce fait, la réglementation en vigueur sera strictement appliquée. Il se déroulera sur 24 tables, Quartier Colle Noire, Gymnase collège Léonard de Vinci à Montauroux 83440, le **samedi 12 mai 2018**.

Article 2 : Composition et horaires et dotations des tableaux : Dotation des tableaux : **4840 €**.

TABLEAU	HORAIRES		TARIF	DOTATIONS			
	fin du pointage	début du tab.		1ER	2EME	3E ET 4EME	5E A 8EME
A/ NC à 699 pts	12h	12h30	10 €	100 €	50 €	30 €	10 €
B/ NC à 899 pts	8h	8h30	10 €	100 €	50 €	30 €	10 €
C/ NC à 999 pts	16h	16h30	10 €	120 €	60 €	30 €	10 €
D/ NC à 1099 pts	10h	10h30	10 €	120 €	60 €	30 €	10 €
E/ NC à 1299 pts	17h	17h30	10 €	150 €	75 €	35 €	20 €
F/ NC à 1499 pts	8h	8h30	10 €	150 €	75 €	35 €	20 €
G/ NC à 1699 pts	10h45	11h15	10 €	170 €	85 €	40 €	20 €
H/ NC à 1899 pts	14h30	15h	10 €	200 €	100 €	50 €	25 €
I/ NC à 2199 pts	16h30	17h	10 €	270 €	135 €	65 €	30 €
J/ NC - TOUTES SERIES	11h45	12h15	10 €	400 €	200 €	100 €	50 €
K/ FEMININES	9h15	9h45	10 €	100 €	50 €	30 €	
L/ JEUNES jusqu'à cadet	9h15	9h45	10 €	100 €	50 €	30 €	10 €
M/ HANDICAP non homologué	13h15	13h45	5 €	redistribution de 140€ maxi en fonction du nombre de joueurs			

Article 3 : Tous les tableaux se dérouleront par poule de 3 joueurs (ou 4 exceptionnellement). **LES 2 PREMIERS DE CHAQUE POULE SONT QUALIFIES POUR LA SUITE EN TABLEAU A ELIMINATION DIRECTE.**

Article 4 : Les classements pris en compte seront ceux établis par la F.F.T.T. phase 2 (janvier 2018).

Article 5 : Tout joueur ne pourra s'inscrire que dans 3 tableaux différents maximum (hors le tableau handicap). Le club organisateur se réserve le droit d'annuler un tableau ou modifier la dotation, à la clôture du pointage, si celui-ci ne comporte pas au minimum 16 participants.

Article 6 : Le forfait du joueur sera prononcé 5 minutes après le 1^{er} appel.

Article 7 : Les joueurs perdants sont tenus d'arbitrer la partie suivante ou celle que le juge arbitre leur attribuera. Tout joueur refusant de se plier à cette règle sera scratché par le juge arbitre pour les tableaux dans lesquels il serait encore qualifié et perd tout gain du tournoi.

Article 8 : Les parties se dérouleront en 3 manches gagnantes pour toutes les rencontres (au meilleur des 5 manches). La finale du tableau Toutes Séries Messieurs se déroulera en 4 manches gagnantes (au meilleur des 7 manches).

Article 9 : Les balles ne seront pas fournies par l'organisation, les joueurs devront se munir de balles jaunes et/ou blanches en plastique.

Article 10 : La présentation de la licence et d'une pièce d'identité (avec photo) sera obligatoire à l'engagement.

Article 11 : Il n'y aura pas d'interruption pendant la durée du tournoi. Un snack et une buvette se tiendront ouverts le samedi en journée et soirée.

Article 12 : Le tirage au sort sera effectué au gymnase intercommunal à Montauroux, **30 minutes avant le début de chaque tableau, à partir des pointages clos**. Il est totalement informatisé et ne pourra donc être remis en cause par des retards. **Le club organisateur assure ainsi des poules complètes**, et un déroulement respectant les règlements. Le tirage au sort sera effectué par le juge arbitre JA3 Jacques FLOCH licence n°834665.

Article 13 : Le club décline toute responsabilité en cas de perte, de vol ou d'accident dans le gymnase comme à ses abords ou dans les véhicules.

Article 14 : Il est rappelé qu'il est interdit de fumer dans le gymnase.

Article 15 : Montant des engagements : voir le tableau individualisé ci-dessus, une réduction est accordée pour 2 tableaux soit 17€ et 3 tableaux, soit 25€ (hors tableau handicap non homologué). L'inscription au coup par coup sera au prix du tableau individualisé et non au prix groupé.

Article 16 : Les engagements devront parvenir **avant le vendredi 11 mai 2018, 20h au plus tard** - par mail à : open2018@epcfayence.fr (mail de confirmation d'inscription en réponse) - sur le site epcfayence.fr - soit à Mr Bruno DELANGLE Président 936 Collet de St André 83440 ST PAUL EN FORET 06.82.20.51.70.

Article 17 : Le fait de s'inscrire implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 18 : Pour tout point non prévu au présent règlement, il sera fait application des règlements F.F.T.T. en vigueur. Le tournoi est ouvert à tous les titulaires d'une licence traditionnelle de la Fédération SAUF aux POUSSINS et à TOUT QUALIFIÉ, LE MEME JOUR, pour une épreuve officielle organisée par la F.F.T.T., et sauf tableau handicap,

Article 19 : Le comité d'organisation se compose du Président, ainsi que de 3 membres du Comité directeur de l'E.P.P.F.

Article 20 : Les demi-finalistes et finalistes seront tenus de se présenter sur les podiums lors de la cérémonie protocolaire. Tout refus valant renoncement aux récompenses.

Article 21 : Le remboursement d'engagement n'est possible qu'après perception de frais équivalents à 5€ par tableau annulé par le joueur, et uniquement dans la mesure où l'annulation se fait avant la clôture du tableau concerné.

Article 22 : La table de pointage et de paiement des inscriptions sera ouverte 1h avant le début du 1er tableau.

Article 23 : Les pointages sont clos et sans aucun recours possible 30 minutes avant le début de chaque tableau.

Article 24 : La participation à ce tournoi vaut acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 25 : Tableau handicap

Pour le tableau handicap, à élimination directe, la limite est fixée à 72 joueurs

Déroulement du match tableau handicap :

Il sera joué un set de 33 points avec un changement de service tous les 2 points, 2 points d'écart pour le gain du set. En cas d'égalité à 33, il sera joué un seul point dit « balle en or » pour départager les joueurs ou joueuses.

Chaque joueur a droit à un temps mort au cours du set unique.

Règle d'attribution des points handicap en cas d'écart de classement :

Le handicap sera de 2 points par classement différent avec un maximum de 22 points entre les joueurs.

Exemple : je suis classé 17, j'affronte un classé 20 donc total handicap = +6 points pour le joueur classé 17.

Pour les joueurs numérotés, la règle est la suivante : chaque tranche suivante est considérée comme un classement / N° 750 à 1000 / N° 500 à 749 / N° 250 à 499 / N° 101 à 249 / N° 1 à 100.



**PING SANS
FRONTIÈRES**

Etoile Pongiste
Pays Fayence